

Procès-verbal du Conseil Territorial de Santé des Yvelines **Mardi 14 décembre 2021**

Ordre du jour :

- 1- Point de situation sanitaire présenté par Marion Cinalli**
- 2- Question/Réponses**
- 3- Conclusion**

1- Point de situation sanitaire au 17/12/2021, présenté par Marion Cinalli, Directrice de la DD78 :

IDF :

2 884 Patients hospitalisés (+276 vs 10/12/21)
Dont 551 Patients en soins critiques (+46 vs 10/12/21)
21 973 Décès en ES (+113 vs 10/12/21)
Taux d'occupation COVID + en réanimation : 43,2 % (+3,6 vs 10/12/21)

Focus Yvelines :

239 Patients hospitalisés (+12 vs 10/12/21)
Dont 44 Patients en soins critiques (+0 vs 10/12/21)
1 984 Décès en ES (+13 vs 10/12/21)
Taux d'occupation COVID + en réanimation : 53 % (+0 vs 10/12/21)

Taux d'incidence : 461 (J-7 = 442) / 100.000 (rappel Tx Incidence Région IDF 505,1)

Taux d'incidence des + de 65 ans : 145 / 100.000

Taux de positivité : 6,3 % (rappel Tx positivité Région IDF 5,9 %)

L'Île-de-France fait face à la 5ème vague d'épidémie COVID avec une situation qui se dégrade nettement depuis la mi-novembre. L'augmentation de l'incidence s'est accélérée ces dernières semaines, passant de 101,7 cas pour 100 000 au 17 novembre à 505 cas pour 100 000 actuellement. Quant à la situation hospitalière, la dynamique est nettement orientée à la hausse avec actuellement 2 884 patients Covid-19 hospitalisés (530 fin octobre) et 551 en soins critiques (265 fin octobre). La majorité des patients sont non vaccinés.

L'évolution est aujourd'hui contrastée en soins critiques (+15) et en médecine (-10) avec globalement une hausse du nombre de malades covid hospitalisés (+26).

La situation reste conforme aux prévisions, avec une augmentation qui continue dans l'ensemble des établissements. Au niveau de la région, le palier 1 est quasiment dépassé si on prend en compte les problèmes de RHS avec 15 % de lits en moins en médecine et en SC avec des situations différentes selon les établissements, certains ayant déjà atteint leur palier 2.

Les établissements témoignent de grandes tensions générales notamment aux sein des urgences (nombre de passages importants, manque de lits d'aval), dans les unités de soins critiques/réanimation (pour les patients COVID + et -), sur la prise en charge pédiatrique. On note également toujours des difficultés en RHS (paramédical et médical) qui nécessitent la fermeture de lits ou de blocs pour permettre aux personnels de prendre leurs congés de fin d'année.

Les personnels commencent à craquer et certains envisagent de faire valoir leur droit de retrait.

A noter également quelques difficultés pour trouver des places en SSR (patients COVID + ou -).

Nous sommes actuellement dans un contexte de dépistage intense avec 1,2 millions de tests réalisés sur sept jours. Parallèlement, l'augmentation de la positivité aux tests se poursuit et atteint 5,9 %, ce qui représente environ 8 700 tests/semaine, nous atteignons alors pratiquement le même niveau rapporté lors de la 2ème vague.

A noter que du fait des vacances de fin d'année à venir, une baisse du nombre de dépistages devrait se faire ressentir et entraîner par conséquent une tendance à la baisse du taux de positivité.

De premiers éléments sur les caractéristiques d'Omicron commencent à être disponibles avec des indications d'une gravité moindre mais d'une contagiosité supérieure avec un R0 de 3.

Les enquêtes montrent aujourd'hui que les cas avérés sont autochtones et que le variant est autant transmissible après un schéma vaccinal complet de 2 doses.

Au vu de l'évolution rapide et croissante du variant en Angleterre, il faut s'attendre en France à connaître de nouveau un pic de cas positifs dès le mois de janvier, alors même que nous serons encore dans la 5ème vague.

En Ile-de-France, on dénombre à ce jour 90 cas avérés (130 en France), et les chiffres sont à la hausse partout en France, ce qui laisserait présager une reprise de l'épidémie dès le début de l'année, engendrant à nouveau inquiétude et surcharge de travail au sein des établissements, dans une période de congés pour le personnel.

Les laboratoires rencontrent actuellement des tensions en termes de capacités de séquençage.

Une évolution sur la stratégie de criblage est attendue pour le 20 décembre afin de soulager les laboratoires séquenceurs. On compte à ce jour 24 cas de variant omicron confirmés au sein de la région.

Point vaccination à date :

Le taux de couverture vaccinale en Ile-de-France de la population éligible s'établit à 88 % en primo injection et 87 % en vaccination complète. Dans les Yvelines il est de 90 % en primo et 89 % en schéma complet.

Concernant les rappels : 69 % des personnes âgées de plus de 65 ans ont reçu leur rappel vaccinal en IDF (France : 66 % et Yvelines 70,2 %). Sur la population générale globale 42,5 % dans les Yvelines ont reçu leur rappel (41,7 % en IDF).

Nous observons une hausse du nombre de vaccinations en Ile-de-France, +22 % depuis deux semaines.

Nous avons atteint le week-end dernier un nombre record d'injections en Ile-de-France, soit 738.000 injections réalisées et il est possible que nous atteignons ce week-end 900.000 injections.

La part des doses injectées du vaccin Moderna représente 56 %.

Cet effort de vaccination massif repose certes sur les centres de vaccination, mais aussi et surtout sur les professionnels de santé de ville, et tout particulièrement les pharmaciens. En effet, aujourd'hui presque la moitié des vaccinations ont lieu en ville.

Dans les Yvelines près de 90 % de nos pharmacies vaccinent soit 367 officines et 90 % de médecins soit 264 professionnels.

La semaine dernière, 36 469 injections ont été réalisées en ville (30 658 la semaine d'avant) et 50 116 en centres de vaccination (28 791 la semaine d'avant).

Enfin, l'Agence européenne du médicament a autorisé le 25 novembre l'usage du vaccin contre la Covid-19 Comirnaty® de Pfizer chez les enfants âgés de 5 à 11 ans. Dans le contexte épidémiologique actuel et au vu des données disponibles, la Haute Autorité de santé a rendu un premier avis sur la vaccination des enfants de cette classe d'âge et la recommande pour tous ceux qui présentent un risque de faire une forme grave de la maladie et pour ceux vivant dans l'entourage de personnes immunodéprimées ou vulnérables non protégées par la vaccination. Elle se prononcera

ultérieurement sur la pertinence d'élargir cette vaccination après avoir auditionné les parties prenantes.

A cet effet, les PUI ont été livrées en doses de Pfizer pédiatriques à destination des enfants à risque. La semaine suivante seront réceptionnées les doses nécessaires à la vaccination des 1,1 millions d'enfants de 5-11 ans présents sur la région.

Le Pfizer pédiatrique sera par ailleurs mis à disposition de la ville le 27/12

Certaines mesures devront être prises avant toute vaccination : un TROD devra être réalisé en amont d'une éventuelle 1^{ère} injection, afin de vérifier si l'enfant a déjà eu le Covid, et savoir s'il devra bénéficier 21 jours après d'une 2^{ème} injection.

Une consultation médicale devra obligatoirement être réalisée en présence d'un médecin sur place. Il faut savoir que le temps de prise en charge d'une vaccination réservée aux enfants prend davantage de temps et nécessite une logistique plus adaptée concernant les rendez-vous mis en ligne.

Pour le département des Yvelines, 5 centres de vaccination volontaires ont mis en place la vaccination pédiatrique, ils seront 10 d'ici fin janvier.

2- Questions/réponses

Question : Qu'en est-il aujourd'hui de la collaboration des ES publics/privés ?

Réponse : La collaboration est toujours existante depuis le début de la crise sanitaire. Nous organisons régulièrement des réunions/visioconférences de façon hebdomadaire avec tous les ES confondus + Samu.

Question : Qu'en est-il des créneaux de vaccination sans rdv pour les personnes de + de 65 ans (ligne réservée) ?

Réponse : Certains centres de vaccination ont pris l'initiative de mettre en place une ligne de file d'attente réservée aux plus de 65 ans, qui leur permet d'accéder à la vaccination sans RDV. Le temps d'attente sur place est variable.

Question : Un numéro vert a été mis en place pour les + de 65 ans, qui souhaiteraient se faire vacciner mais ne peuvent se déplacer. Qu'en est-il ?

Réponse : En effet, un numéro vert a été mis en place, réservé au + de 65 ans, afin que les personnes concernées puissent obtenir plus rapidement un rendez-vous et éventuellement se faire vacciner depuis leur domicile. Le numéro vert 0 800 730 956, est accessible gratuitement, tous les jours, de 6h à 22h (première ou deuxième injection ou dose de rappel) pour une vaccination :

- À domicile : le conseiller organise avec l'accord de la personne, le rendez-vous (jour, heure, lieu) en contactant un professionnel de santé habilité à vacciner.
- Directement chez un professionnel de santé habilité à vacciner : le conseiller prend alors rendez-vous et organise, si nécessaire, le transport jusqu'au lieu de vaccination.

Question : Qu'en est-il à ce jour du taux de couverture vaccinale des soignants en ES/ESMS ?

Réponse : Les établissements gèrent eux-mêmes la vaccination concernant leur personnel. Nous avons très peu de retours concernant un non-respect des consignes.

Question : Quelles actions sont menées à l'annonce de faux certificats ?

Réponse : Dès que l'alerte est donnée concernant l'information de la mise en circulation de faux certificats, la préfecture prend le relais (article 40) ainsi que la CPAM afin de procéder au contrôle du professionnel de santé concerné. Ce suivi ne fait pas partie du domaine de compétences de l'ARS.

Question : peut-on dire que le tracing est aujourd'hui efficace ? est-il différent depuis l'apparition du variant Omicron ?

Réponse : La CPAM est en charge du tracing de niveau 1 et 2, l'ARS du niveau 3.

Par manque de personnel, la CPAM et l'ARS ont pris du retard sur le suivi du tracing.

Une nouvelle organisation est en cours de mise en place, avec de nouvelles règles posées au niveau national afin de rendre le tracing de façon plus automatisée.

A titre d'exemple, concernant le périscolaire, lors de cas avérés au sein d'un centre aéré, le directeur de l'établissement est en charge du tracing avec un protocole à suivre. Il en informe les parents des élèves concernés, afin qu'ils effectuent les différentes démarches sur Ameli.fr et puissent bénéficier d'autorisation d'absence pour garde d'enfants.

Concernant le tracing à venir avec le variant Omicron bientôt présent de façon majoritaire sur le territoire, celui-ci sera bien moins précis.

Question : Qu'en est-il des personnes autorisées à vacciner ?

Réponse : A ce jour, peuvent vacciner : les aides-soignants, masseurs-kinésithérapeutes, pompiers, médecins traitants, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers.

Question : Peut-on connaître le nombre de fermetures de lits dans les Yvelines ? Y a-t-il des solutions ?

Réponse : Les lits non ouverts (entre 15 et 20 %) sont essentiellement liés au manque de personnel actuel (démissions, congés, réorientations professionnelles, arrêts maladie).

Les différentes mesures du Ségur en investissement (aides auprès des ES), que nous avons évoquées lors d'un précédent CTS, devraient permettre d'améliorer la situation.

Nous avons également à portée de main un vivier de candidats disponibles (bourse de l'emploi).

Question : Le personnel soignant est-il soumis à l'obligation vaccinale pour la dose de rappel ?

Réponse : Le rappel est non obligatoire pour le personnel soignant. En revanche, cette 3^{ème} injection est intégrée au passe sanitaire. Nous avons demandé aux différents établissements de procéder au contrôle des informations.

Question : Une campagne de dépistage est-elle prévue sur le département ?

Réponse : A l'heure actuelle, il n'est pas prévu de campagne de dépistage pour deux raisons :

- Deux centres de dépistage sont ouverts sur le département, à Trappes et à Mantes
- Il y a possibilité d'effectuer des tests de dépistage dans les différents laboratoires de ville et dans les pharmacies

En cas de cluster de forte ampleur, nous pourrions être amenés à prévoir un barnum.

3- Conclusion

En cette période de rebond épidémique, il est important de rappeler l'importance de la vaccination et de la 3^{ème} dose et de la nécessité d'appliquer au quotidien les gestes barrières, à savoir : le port du masque, le lavage des mains fréquents, l'aération des pièces le plus souvent possible et limiter le nombre de convives réunis pour les fêtes de fin d'année.

Notre prochain Conseil Territorial de Santé aura lieu le **mardi 8 février 2022**, à **14h**, en format visioconférence. Marion Cinalli nous présentera le point de situation à date.

Un mail vous sera envoyé ultérieurement.